

Conformément à sa mission de contrôle, l'Autorité a fait réaliser au cours de ces dernières années plusieurs campagnes de mesures acoustiques en Région Parisienne par divers bureaux d'études indépendants.

Il est proposé ici un résumé des résultats obtenus exprimés en terme de niveaux acoustiques maximum mesurés (LAeq(1s)max : niveau maximum atteint au passage de l'avion sur une intégration temporelle d'une seconde) sur les différents sites de mesures.

Les rapports sont consultables dans leur intégralité dans les locaux de l'Autorité.

En 2004 la société AVLS réalise à la demande de l'ACNUSA 4 points de mesures.

OZOIR LA RERRIERE

Du 20/08/04 au 24/08/04 sur la commune d'Ozoir la Ferrière (avenue Pierre Curie), 1174 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'ouest.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

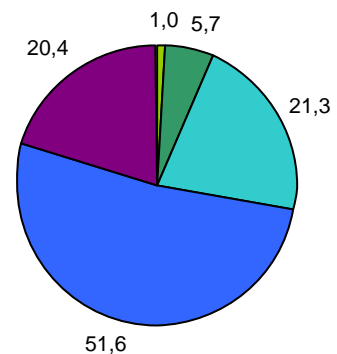
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	20/08/04 au 24/08/2004	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	12	1,0
entre 55 et 60 dB(A)	67	5,7
entre 60 et 65 dB(A)	250	21,3
Entre 65 et 70 dB(A)	606	51,6
Supérieur à 70 dB(A)	239	20,4
Total dans ces intervalles	1174	100



TOURNAN EN BRIE

Du 15/10/04 au 18/10/04 sur la commune de Tournan en Brie (allée des Bleuets) , 499 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'ouest.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

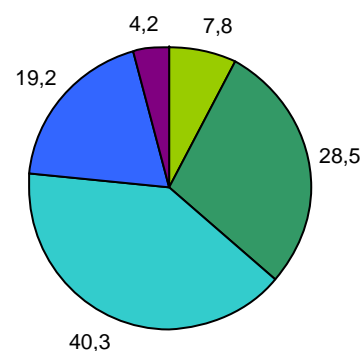
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	15/10/04 au 18/10/2004	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	39	7,8
entre 55 et 60 dB(A)	142	28,5
entre 60 et 65 dB(A)	201	40,3
Entre 65 et 70 dB(A)	96	19,2
Supérieur à 70 dB(A)	21	4,2
Total dans ces intervalles	499	100



BRIE COMTE ROBERT

Du 4/09/04 au 7/09/04 sur la commune de Brie Comte Robert (locaux techniques), 979 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'est.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

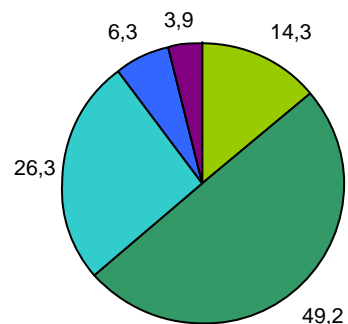
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	04/09/04 au 07/09/2004	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	140	14,3
entre 55 et 60 dB(A)	482	49,2
entre 60 et 65 dB(A)	257	26,3
Entre 65 et 70 dB(A)	62	6,3
Supérieur à 70 dB(A)	38	3,9
Total dans ces intervalles	979	100



SAVIGNY LE TEMPLE

Du 4/09/04 au 7/09/04 sur la commune de Savigny le Temple (rue Zéphirin Camélinat), 189 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'est.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	4/09/04 au 7/09/2004	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	71	37,6
entre 55 et 60 dB(A)	78	41,3
entre 60 et 65 dB(A)	29	15,3
Entre 65 et 70 dB(A)	6	3,2
Supérieur à 70 dB(A)	5	2,6
Total dans ces intervalles	189	100

